

Il raconte ainsi le départ de ce gouverneur : « Pilate, persuadé qu'il ne pouvait résister aux ordres de Vitellius, se rendit à Rome. Mais Tibère (qui devait le juger) avait devancé son arrivée, en s'éloignant. » Πριν δε η τη Ρωμη προσειν αυτον, φθινει ο Τιβεριος μεταστας. Tacite nous apprend en effet que Tibère était venu se fixer tout près de Rome en l'an 35 (Ann., l. VI, 39) et qu'il pouvait alors voir les tourments et entendre les gémissements de ses victimes. Il s'éloigna ensuite de Rome en l'an 36, pour aller mourir le 16 mars de l'an 37 à Misène, en Campanie.

Ainsi Pilate, révoqué à la fin de l'an 35, serait arrivé à Rome en 36, après le départ de Tibère, et c'est pourquoi il ne put être jugé alors par cet empereur. Tibère étant mort un an plus tard, sans revenir à Rome, Pilate dut attendre le jugement de Caligula.

La plupart des historiens modernes font arriver Pilate à Rome, après la mort de Tibère. Cette erreur provient uniquement de la fausse interprétation du mot μεταστας que certains traducteurs de Josèphe ont cru signifier *étant mort*; tandis que la signification naturelle de ce mot est *s'étant éloigné*. Tout le contexte de Josèphe concourt à prouver ce dernier sens et non pas l'autre. Il faut donc laisser la révocation de Pilate à la place que lui attribue Josèphe, c'est-à-dire à la fin de l'an 35.

Ainsi donc les dix ans du gouvernement de Pilate doivent être comptés de l'an 25 à l'an 35.

Pareillement, les onze ans du prédécesseur de Pilate, Valerius Gratus, doivent être comptés de la fin de l'an 14 à l'an 25. Josèphe semble en effet indiquer que Gratus fut envoyé par Tibère, dès la première année de son avènement à l'empire, quand il dit : « Tibère ayant pris l'empire après Auguste (19 août de l'an 14), envoya Valerius Gratus en Judée. » Ce qui confirme cette interprétation, c'est que le préfet de Syrie Silanus fut aussi envoyé par Tibère dès la première année de son règne, comme l'indiquent les médailles de Syrie.

NUMÉRO 10. — PAGE 111.

L'interprétation du mot αρχομενος.

Les commentateurs les plus autorisés, tels que : Origène (*Homil. 28 in Luc.*), saint Justin (*Dial. cum Tryph. Patol.*

grec., tom. VI, col. 685), saint Chrysostome (*Homil. in Matth., x et xiv, 1*), le vénérable Bède (*in Luc. Patol. lat., tom. XCII, col. 359*), Corneille Lapière (*Comm. in Luc., III, 23*), Jansénius (*Comm., ibid.*), Menochius (*Comm., ibid.*), Noël Alexandre (*Expositio litt. S. Evang., p. 967*), etc., pensent que le mot αρχομενος, employé par saint Luc (III, 23), a un sens absolu et indique le COMMENCEMENT de la mission évangélique.

Voici l'interprétation d'Origène (*Homil. 28 in Luc.*) :

« Quando enim baptizatus est, tunc dicitur *incipisse*.... Sic qui necdum est baptizatus, nec cepisse narratur. »

Saint Thomas, dans la *Catena aurea*, cite et adopte l'interprétation d'Origène.

Clément d'Alexandrie a lu αρχομενος au lieu d'αρχομενος.

« Jésus venant (au baptême) avait environ trente ans. » C'est le même sens et la même construction de phrase (*Stromat., l. I, § 21*).

Le vénérable Bède (*Expositio in Luc.*) cite le texte de saint Luc et ajoute : « Jesus annorum triginta baptizatur, et tunc demum *incipit* signa facere et docere. »

Les interprètes modernes sont plus explicites et presque unanimes pour adopter le sens indiqué. Nous citerons seulement Corneille Lapière et Noël Alexandre.

CORNEILLE LAPIÈRE. « ET IPSE JESUS ERAT INCIPIENS QUASI ANNORUM TRIGINTA. Το *incipiens* non referas ad το *annorum triginta*; sic enim redundaret vox *quasi*; sed ad prædicationem publicam Jesu ad quam missus erat a Patre. Jesus cum.... prædicare *inciperet*, erat quasi *annorum triginta*. Patet ex Græco qui habet : « Et Jesus erat quasi *annorum triginta, incipiens*. Id est cum inciperet officio fungi et prædicare. Ita Jansenius, Baronius et alii. »

NOËL ALEXANDRE (*loco cit.*). « Et ipse Jesus erat *incipiens quasi annorum triginta*. Verbum illud *incipiens* ad annos ætatis minime refertur sed ad ministerium Christi, qui tunc incipiebat palam prodire et Messiam agere, ut notarunt S. Justinus, Origenes, Beda, Euthymius et alii ac fere plerique omnes viri eruditi consentiunt. Quin et ipse Lucas (*Act., I, 22*) satis mentem suam aperit ubi de vita publica et ministerio Jesu loquens eodem verbo utitur : *incipiens*, inquit, a *baptismate Joannis*. »

Ces citations suffisent pour fixer le sens traditionnel du mot αρχομενος, dans ce texte de saint Luc.

NUMÉRO 11. — PAGE 130.

Les années du règne de Tibère.

Clément d'Alexandrie est le seul auteur allégué, comme ayant compté les années du règne de Tibère depuis l'époque où ce prince fut associé par Auguste au gouvernement des provinces militaires de l'empire. (Pagi, *Critica ad annales Baronii*, anno Chr. 11, p. 8.) Dans un endroit de ses écrits (*Stromates*, I, 7), Clément donne en effet à Tibère un règne de 26 ans 6 mois et 19 jours; tandis que, depuis la mort d'Auguste (19 août 14 É. c.) jusqu'à celle de Tibère (16 mars 37), il n'y a qu'un intervalle de 22 ans 6 mois et 26 jours. Voilà, dans toute sa force, la citation invoquée par Pagi; ce qui n'empêche point que partout ailleurs, dans ses écrits, Clément ne date les années du règne de Tibère en les comptant seulement depuis le décès d'Auguste. Mais il suffit des considérations suivantes pour montrer que le passage cité par Pagi renferme une erreur évidente.

1^o Ce passage est tiré d'un paragraphe où Clément énumère la durée des règnes successifs des empereurs romains depuis César jusqu'à Commode; la durée du règne de Tibère fait ainsi partie intégrante de la durée totale des 236 ans que l'auteur dit s'être écoulés dans cet intervalle, et, pour obtenir ce total, aucune des années de Tibère n'a pu faire double emploi avec celles que l'auteur attribue au règne d'Auguste, comme il le faudrait dans l'hypothèse de Pagi.

2^o La chronologie donnée par Clément dans ce paragraphe contient encore d'autres erreurs qui ôtent le droit de la citer en preuve. Ainsi, l'empereur Auguste est supposé n'avoir régné que 46 ans depuis la mort de Jules César, tandis qu'il en a régné réellement 57.

3^o Dans l'hypothèse même de Pagi, Clément se serait encore trompé en ajoutant 4 années au règne de Tibère, car l'association de ce prince n'a pas eu lieu plus de 3 ans avant le décès d'Auguste.

L'erreur de Clément ne peut donc prouver en rien que les années du règne de Tibère aient jamais été comptées depuis son association au gouvernement des provinces.

Quant aux médailles de Tibère, elles ne comptent jamais les années de Tibère depuis son association, et ce fait est assez évident pour n'avoir jamais été contesté.

NUMÉRO 12. — PAGES 217 ET 218.

Faits évangéliques racontés par saint Luc seul.

Les récits propres à saint Luc seul dans l'histoire évangélique sont les suivants :

La naissance de Jean-Baptiste, celle du Sauveur et son premier voyage pour la Pâque à Jérusalem (I et II integr.); la tentative des habitants de Nazareth contre Jésus (IV, 15-30); la pêche miraculeuse (V, 1-11); la colère des fils de Zébédée contre les Samaritains et l'hésitation d'un disciple du Sauveur (IX, 51-56, 61-62); la mission des soixante-douze disciples, la parabole du bon Samaritain et la discussion entre Marthe et Marie (X), la plus grande partie des discours compris dans les chapitres XI et XII, et généralement tous les faits suivants jusqu'au verset 15 du chapitre XVIII, savoir: le meurtre des Galiléens surpris par Pilate, la parabole du figuier stérile, la guérison de la femme courbée, la guérison d'un hydropique, les paraboles de la brebis perdue, de la dragme retrouvée, de l'enfant prodigue, de l'économe infidèle et du mauvais riche, la guérison des dix lépreux, la parabole du juge inique et celle du pharisien et du publicain. Viennent ensuite la justification de Zachée et les larmes répandues sur Jérusalem (XIX, 1-10, 41-44); la discussion des Apôtres sur la primauté, la promesse de l'infailibilité faite par Jésus à saint Pierre et l'agonie du jardin des Olives (XXII, 24-32, 43-44); l'interrogatoire de Jésus devant Hérode le tétrarque, les paroles de Jésus aux femmes qui pleuraient sur ses souffrances et la promesse faite au bon larron (XXIII, 4-16, 27-32, 40-43); enfin, l'apparition de Jésus aux deux disciples allant à Emmaüs racontée au long (XXIV, 13-49).

Nous omettons ici tous les détails secondaires que saint Luc ajoute assez souvent aux récits qui lui sont communs avec saint Matthieu et saint Marc.

NUMÉRO 13. — PAGES 217 ET 218.

Récits communs à saint Matthieu et à saint Luc.

Les récits communs à saint Matthieu et à saint Luc, et qui

ne se retrouvent point en saint Marc, ou qui ne s'y retrouvent qu'indiqués sommairement, sont les suivants :

- Les prédications de Jean-Baptiste (Matth., III; Luc, III);
- La tentation de Jésus dans le désert (Matth., IV, 1-11; Luc, IV, 1-12);
- Le sermon sur la montagne (Matth., V, VI, VII; Luc, *passim*);
- La guérison du serviteur d'un centurion (Matth., VIII, 5-13; Luc, VII, 1-7);
- La députation envoyée par Jean-Baptiste à Jésus (Matth., XI, 21-26; Luc, X, 14-17);
- Les discours adressés aux pharisiens à propos de la délivrance d'un possédé sourd-muet (Matth., XII, 24-46; Luc, XI, 17-32);
- La parabole du levain qui fermente (Matth., XIII, 33-35; Luc, XIII, 19-21);
- La parabole des invités au festin (Matth., XXII, 1-14; Luc, XIV, 16);
- Les malédictions prononcées contre les pharisiens et les scribes (Matth., XXIII, 12-39; Luc, XI, 42-54);
- Et quelques maximes détachées et éparses dans les deux évangiles.

NUMÉRO 14. — PAGES 217 et 218.

Récits communs aux trois premiers évangélistes.

Nous indiquons ici les récits communs aux trois premiers évangélistes, et nous y joignons le numéro des pages où ils se trouvent classés dans cet ouvrage suivant leur ordre chronologique et avec les observations qui s'y rattachent. Ces faits forment la partie la plus importante de l'histoire du Sauveur. Ce sont :

La mission de Jean-Baptiste, le baptême de Jésus et son séjour au désert, p. 279, l'arrestation de Jean-Baptiste, p. 282, le retour de Jésus en Galilée, p. 284.

La vocation des quatre premiers Apôtres, les guérisons opérées dans la maison de saint Pierre, p. 285, la guérison d'un lépreux, p. 287, la tempête sur le lac, la délivrance du possédé de Gérasa, la guérison d'un paralytique, la vocation de saint Matthieu, la guérison de l'hémorroïsse et la résurrection de

la fille de Jaïre, p. 288, l'épisode des épis cueillis, la guérison d'un hydropique, la délivrance d'un démoniaque sourd-muet, la discussion des scribes avec Jésus, l'arrivée des parents du Sauveur, les paraboles sur la semence, p. 289-291.

La mort de Jean-Baptiste et la mission des Apôtres, p. 292, la parole d'Hérode Antipas sur les miracles du Sauveur, la Transfiguration, la délivrance d'un possédé et la prédiction de la Passion, p. 293. La plupart des faits de la 3^e année de la prédication, p. 294-298.

Le départ de Jésus en Judée, p. 299, la bénédiction des enfants, la consultation d'un homme riche sur les moyens du salut et le bonheur des pauvres, p. 301, le voyage à Jérusalem avec la prédiction de la mort imminente du Sauveur, la guérison de l'aveugle de Jéricho, p. 302, l'entrée triomphale du Sauveur à Jérusalem, p. 303, les vendeurs chassés du temple et les objections des princes des prêtres contre Jésus, la parabole des vigneronniers homicides, les demandes insidieuses sur la légitimité du tribut, sur la résurrection, les réponses du Sauveur et son jugement sur la conduite des scribes et des pharisiens, la prédiction de la ruine prochaine de Jérusalem et de la fin du monde, etc., p. 305.

La trahison de Judas, la dernière Pâque, l'institution de l'Eucharistie, LA PASSION, p. 305-310, la Résurrection, et la mission générale des Apôtres, p. 311-313.

NUMÉRO 15. — PAGE 217.

Récits semblables de saint Luc et de saint Marc.

Dans les récits communs aux trois synoptiques, toutes les fois qu'il existe une différence notable entre le récit de saint Marc et celui de saint Matthieu, le troisième évangéliste saint Luc se range du côté de saint Marc, comme on peut le voir par la comparaison des passages suivants :

Les guérisons opérées chez saint Pierre (Matth., VIII, 14-17; Marc, I, 29-34; Luc, VI, 38-41);

La délivrance des possédés de Gérasa (Matth., VIII, 28-34; Marc, II, 2-20; Luc, VIII, 27-39);

La guérison du paralytique (Matth., IX, 2; Marc, II, 3-4; Luc, VIII, 18-19);

La guérison de l'hémorroïsse et la résurrection de la fille

de Jaïre (Matth., ix, 48-26 ; Marc, v, 23-43 ; Luc, viii, 41-56) ;
La guérison de l'hydropique (Matth., xii, 10 ; Marc, iii, 2-5 ;
Luc, vi, 7-10) ;

La confession de saint Pierre (Matth., xvi, 13-20 ; Marc,
viii, 27-30 ; Luc, ix, 18-21) ;

La bénédiction des enfants et le malheur des riches (Matth.,
xix, 13-30 ; Marc, x, 13-32 ; Luc, xviii, 15-30) ;

La guérison de l'aveugle de Jéricho (Matth., xx, 20-34 ;
Marc, x, 46-52 ; Luc, xviii, 35-43) ;

L'entrée de Jésus à Jérusalem (Matth., xxi, 2-7 ; Marc, xi,
2-7 ; Luc, xix, 30-35) ;

L'envoi de Pierre et de Jean à Jérusalem (Matth., xxvi,
18-19 ; Marc, xiv, 13-16 ; Luc, xxii, 10-14).

NUMÉRO 16. — PAGE 220.

Détails ajoutés par saint Marc aux récits
de saint Matthieu.

Saint Marc ajoute le plus souvent des détails très circonstanciés aux récits de saint Matthieu, comme on peut le voir par les passages suivants :

Matth., viii, 14 : *Et cum venisset Jesus in domum Petri.* — Marc, i, 29 : Et protinus egredientes de synagoga, venerunt in domum Simonis et Andreae cum Jacobo et Joanne.

Matth., ix, 2 : *Et ecce offerebant ei paralyticum.* — Marc, ii, 2-4 : Et auditum est quod in domo esset, et convenerunt multi, ita ut non caperet neque ad januam, et loquebatur eis verbum ; et venerunt ad eum ferentes paralyticum qui a quatuor portabatur ; et, cum non possent offerre eum illi præ turba, nudaverunt tectum ubi erat, et patefacientes submiserunt grabatum ubi paralyticus jacebat.

Matth., ix, 22 : *At Jesus conversus et videns eam dixit.* — Marc, v, 30-34 : Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem quæ exierat de illo, conversus ad turbam, aiebat : Quis tetigit vestimenta mea ? Et dicebant ei discipuli sui : Vides turbam complimentem te et dicis : Quis me tetigit ? Et circumspiciebat videre eam quæ hoc fecerat. Mulier vero timens et tremens, sciens quod factum esset in se, venit et procidit ante illum, et dixit ei omnem veritatem. Ille autem dixit ei, etc.

Matth., ix, 25 : *Et cum ejecta esset turba, intravit et tenuit manum ejus et surrexit puella.* — Marc, v, 40-43 : Ipse vero, ejectis omnibus, assumit patrem et matrem puellæ et qui secum erant, et ingreditur ubi puella erat jacens. Et tenens manum puellæ, ait illi : *Talitha cumi* ; quod est interpretatum : Puella, tibi dico, surge. Et obstupuerunt stupore magno. Et præcepit illis vehementer ut nemo id sciret. Et dixit dari illi manducare.

Voir aussi :

Matth., iv, 22 ; viii, 16-32 ; viii, 18-24, et viii, 28 ; ix, 34 ; xii, 19 ;

Marc, i, 20 ; i, 32-33 ; iv, 35-38, et v, 4-35 ; v, 24 ;

Matth., xii, 45 et 47 ; xiii, 40 ; xiv, 46, 49, 20 et 45-36 ; xv, 5 ;

Marc, iii, 7-10 et 31 ; iv, 40 ; vi, 37-40, 43 et 54-56 ; vii, 24 ; viii, 14 ;

Matth., xvii, 2, 4, 9 et 17-22 ; xviii, 1 ; xix, 14-23 ; xx, 17-32 ; xxi, 7 ;

Marc, ix, 2, 4, 8 et 49-31 ; ix, 32-33 ; x, 14-23 ; x, 32, 49-50 ; xi, 4-6 ;

Matth., xxvi, 48, 43, 56 et 74.

Marc, xiv, 43-45, 40, 50-51 et 72.

NUMÉRO 17. — PAGE 251.

Les frères de Jésus.

Suivant saint Jérôme (*In Helvid.*, vii), Marie, sœur ou cousine de la sainte Vierge et femme d'Alphée, est appelée, dans saint Luc, *Maria Cleophae*, parce qu'elle était fille et non pas épouse de Cléophas ; et, de fait, la locution *Maria Cleophae* signifie naturellement *Marie fille de Cléophas*. De plus, il est à peu près impossible d'admettre, comme quelques-uns l'ont fait, que les deux noms Alphée et Cléophas représentaient phonétiquement, pour les Juifs contemporains, le même nom hébreu.

Nous préférons le sentiment de saint Jérôme et nous établissons ainsi qu'il suit la généalogie des frères de Jésus.

Cléophas, frère de saint Joseph, fut père d'une fille, Marie, qui épousa Alphée et fut mère de Jacques, de Jude, de Joseph, de Siméon et de quelques filles dont les noms sont restés inconnus.

Les deux apôtres Jacques et Jude auraient ainsi été parents ou frères de Jésus par l'alliance de saint Joseph avec la Vierge Marie. Cela nous explique pourquoi les deux apôtres ne parlent point de cette parenté, glorieuse mais indirecte, dans les épîtres qu'ils nous ont laissées et pourquoi les Juifs au contraire les appelaient souvent du nom de frères de Jésus.

Les deux familles de Cléophas et de Joseph paraissent avoir cohabité ensemble à Nazareth. Elles quittèrent ensemble Nazareth, pour venir habiter, toujours ensemble, Capharnaüm, au commencement de la prédication évangélique. *Post hoc descendit Capharnaüm ipse et mater ejus et fratres ejus et discipuli ejus.* (Jean, II, 12.) *Et relicta civitate Nazareth, venit et habitavit Capharnaüm.* (Matth., IV, 13.)

Cléophas et Alphée devaient être morts alors, car ils n'apparaissent jamais personnellement, comme ils le devraient, dans le récit évangélique. De plus, Marie et Jésus sont toujours nommés les premiers et paraissent avoir été les chefs naturels de la famille d'Alphée. La Vierge Marie tenait sans doute ce droit de Joseph son époux, qui aurait été l'aîné de Cléophas. Enfin la cohabitation des enfants d'Alphée avec la famille de leur oncle Joseph contribue encore à expliquer le nom de frères de Jésus qui leur était donné par les contemporains.

Voir aussi, sur ce sujet, Darras, *Hist. univ. de l'Eglise cathol.*, t. IV, p. 359-366.

NUMÉRO 18. — PAGES 252, 427 et 428.

Entrée du soleil au signe du Bélier, le 18 mars.

« Je n'ignore pas que, suivant le comput d'Hipparque, les équinoxes et les solstices coïncident toujours avec le premier degré d'un des signes du zodiaque. Mais je préfère suivre ici le système qui place le commencement des saisons au huitième degré des mêmes signes, système suivi par Eudoxe, Méton et les anciens astronomes. Je le préfère, parce que les fastes des anciens astronomes et les sacrifices publics sont ordonnancés suivant ce système plus ancien et plus connu. »

Ainsi parle Columelle, un des auteurs du siècle de Jésus-Christ. (Voir Columelle, *De re rustica*, IX, 14. Tome II, p. 439, édition Panckoucke.)

Suivant ce système, qui réglait alors les fastes des anciens astronomes et les sacrifices religieux, le soleil entrait au Bélier le 18 mars et l'équinoxe avait lieu huit jours après, dans le huitième degré du même signe, le 25 mars.

Pline, dans son *Histoire naturelle*, ne connaît pas d'autre système que celui que préfère ici Columelle. Il place toujours le commencement des saisons au huitième degré de l'un des signes. (*Hist. nat.*, II, 19; XVIII, 59, 64, 68, etc.)

Ovide suit le même système dans ses *Fastes*. Parmi les nombreux auteurs païens et chrétiens qui admettent le même comput astronomique, nous devons citer le Vénérable Bède. Non seulement il fixe au 18 mars l'entrée du soleil au Bélier, mais de plus il fait remonter l'origine de cette fixation à Abraham et aux patriarches. (*De ratione temp.*, ch. IV.)

Un grand nombre de calendriers du moyen âge, dans les missels ou bréviaires manuscrits de cette époque, portent en regard du 18 mars cette mention : *Prima dies seculi*.

Ce système, comme l'affirme Columelle, était le plus ancien et le plus connu; il réglait les fastes des anciens astronomes ET LES SACRIFICES RELIGIEUX. Il est donc tout naturel que les Juifs l'aient suivi. Il est même fort possible que cette ancienne délimitation des signes soit venue des astronomes juifs, et que le signe du Bélier ait été ainsi nommé parce qu'il indiquait le temps de l'immolation du bélier, autrement de l'agneau pascal.

Entrée du soleil dans la Balance, le 16 septembre.

Les Anciens rapportant au 18 mars l'entrée du soleil au Bélier, avaient pareillement fixé l'entrée du soleil dans le signe de la Balance, juste une demi-année plus tard (1), le 16 septembre, ou huit jours entiers avant l'époque officielle de l'équinoxe d'automne (24 septembre).

D'autre part, le signe du Bélier étant diamétralement opposé au signe de la Balance, le premier degré du Bélier

(1) Les Anciens et notamment les Hébreux faisaient les quatre saisons égales entre elles et comptaient 182 jours et 15 heures pour la demi-année d'un équinoxe à l'autre (voir plus loin, p. 487).

Les Anciens se trompaient ici comme sur bien d'autres points. Mais nous devons prendre leurs opinions, telles qu'elles étaient, pour juger des choses à leur point de vue.